

Choix de la prestation :

**Demande de renseignements**  (1)  
(Tarif 2018 : 35 € HT)(3)

**Demande de contrôle**  (2)  
(tarif 2018 : 103 € HT)(3)

**Demandeur** : Office notarial  agence immobilière  propriétaire (ou ayant droit)  acquéreur  Autre  .....

Nom et adresse complète du demandeur : .....

.....

Tél. : ..... Fax : ..... Mèl : .....

Vos références : .....

Dossier suivi par : .....

Nom du vendeur : ..... Nom de l'acquéreur : .....

Date prévue de signature de la vente : .....

**Propriétaire** (au jour de la demande) : .....

**Si demande de contrôle** : Nom, adresse, téléphone de la personne à contacter pour accéder au bien (sur rendez-vous) : .....

**Adresse du bien** : .....

**Commune** : .....

**Références cadastrales** : ..... Parcelle bâtie :  Parcelle nue

(En cas de division parcellaire, parcelle-mères ..... et-parcelles filles) : .....

**Type de bâti** : habitation individuelle  Petit collectif (6 appts ou moins)  Grand collectif (plus de 6 appts)

Bâtiment artisanal ou commercial : (nature de l'activité) : .....

Autres (à préciser) : .....

**Le bien est-il occupé à ce jour ?** Oui  Non

**Distribution d'eau aux équipements sanitaires** Oui  Non

**Origine de cette eau** : Adduction publique (eau potable) :  / autre (même partiellement) : Puits  Forage  Source  eau de pluie

- 1) Demande de renseignement : La Métropole indique que le bien est desservi par un branchement au réseau des eaux usées. Si l'information est connue par le service assainissement, une réponse administrative est envoyée par courrier au demandeur. À défaut d'information connue par le service assainissement, une visite sur place doit être réalisée (sur rendez-vous).
- 2) Contrôle des raccordements : Contrôle de conformité du raccordement au réseau public des eaux usées de l'immeuble, vis-à-vis du règlement d'assainissement de la Métropole ainsi que du règlement sanitaire départemental d'Indre et Loire en vigueur (sur rendez-vous).
- 3) Tarifs : Délibération du conseil Métropolitain daté du 14 novembre 2017

### Informations importantes

**Pour que la prestation soit réalisée (renseignement ou contrôle), il est important de prendre en compte les éléments suivants :**

- Joindre un extrait de plan cadastral du bien vendu ainsi que les éventuels plans des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en votre possession,
- Les équipements sanitaires du bien à contrôler devront tous être accessibles et alimentés en eau,
- Concernant les dispositifs de branchement : Ils doivent être accessibles, les regards d'accès ouverts, les éventuels systèmes de verrouillage (amont et aval) démontés, les tampons de visite (amont et aval) ouverts,
- Concernant les regards de visite (des eaux usées ou des eaux pluviales), puisards ou autres : Tous les regards ou tampons doivent être dégagés et ouverts.

**À défaut, la prestation pourrait ne pas être réalisée dans son intégralité.**

**Délais de réponse** : Dans le cas d'une demande de renseignements : La Métropole s'engage à répondre au demandeur dans un délai de 3 semaines à compter de la date de réception de la demande. Si un rendez-vous sur place doit être réalisé, un délai de 3 semaines court à partir de la date de la visite sur place et non de la réception de la demande.

Dans le cas d'une demande de contrôle : Un délai de 3 semaines court à partir de la date de la visite sur place et non de la réception de la demande.

**Le demandeur s'engage à payer la prestation à réception de l'avis des sommes à payer adressé par le Trésor Public.**  
(Merci de ne pas joindre de chèque ou autre type de règlement à ce formulaire).

Le ...../...../.....

Signature du demandeur :